

projet
éducatif

autour de l'école

année scolaire 2015-2016



Le mot du maire



La réussite scolaire de tous les élèves est une préoccupation majeure de la municipalité. Cette ambition, partagée avec la communauté éducative, impose à chacun d'entre nous une forte mobilisation.

Par les nombreuses activités proposées par les services municipaux, ce livret présente les actions mises en place pour favoriser à vos côtés et aux côtés des équipes pédagogiques, et des acteurs associatifs, la réussite de votre enfant.

La priorité doit être donnée aux acquisitions du socle commun de connaissances et de compétences. Lire, écrire, compter sont les bases de l'apprentissage scolaire. Chaque élève doit pouvoir, en quittant l'école primaire, maîtriser ces fondamentaux pour la suite de sa scolarité mais aussi pour son avenir professionnel. À cet effet, la Ville de Limoges fait un effort particulier pour financer des études surveillées et l'accompagnement à la scolarité.

La mise en œuvre du projet éducatif territorial de Limoges depuis la rentrée 2014 produit dès à présent ses premiers résultats : élaboration d'un règlement unique de fonctionnement des temps périscolaires, développement d'une offre d'accueil de loisirs de proximité le mercredi, mise en place d'un observatoire des accueils de loisirs, élaboration d'un schéma directeur petite enfance. D'autres projets sont à venir.

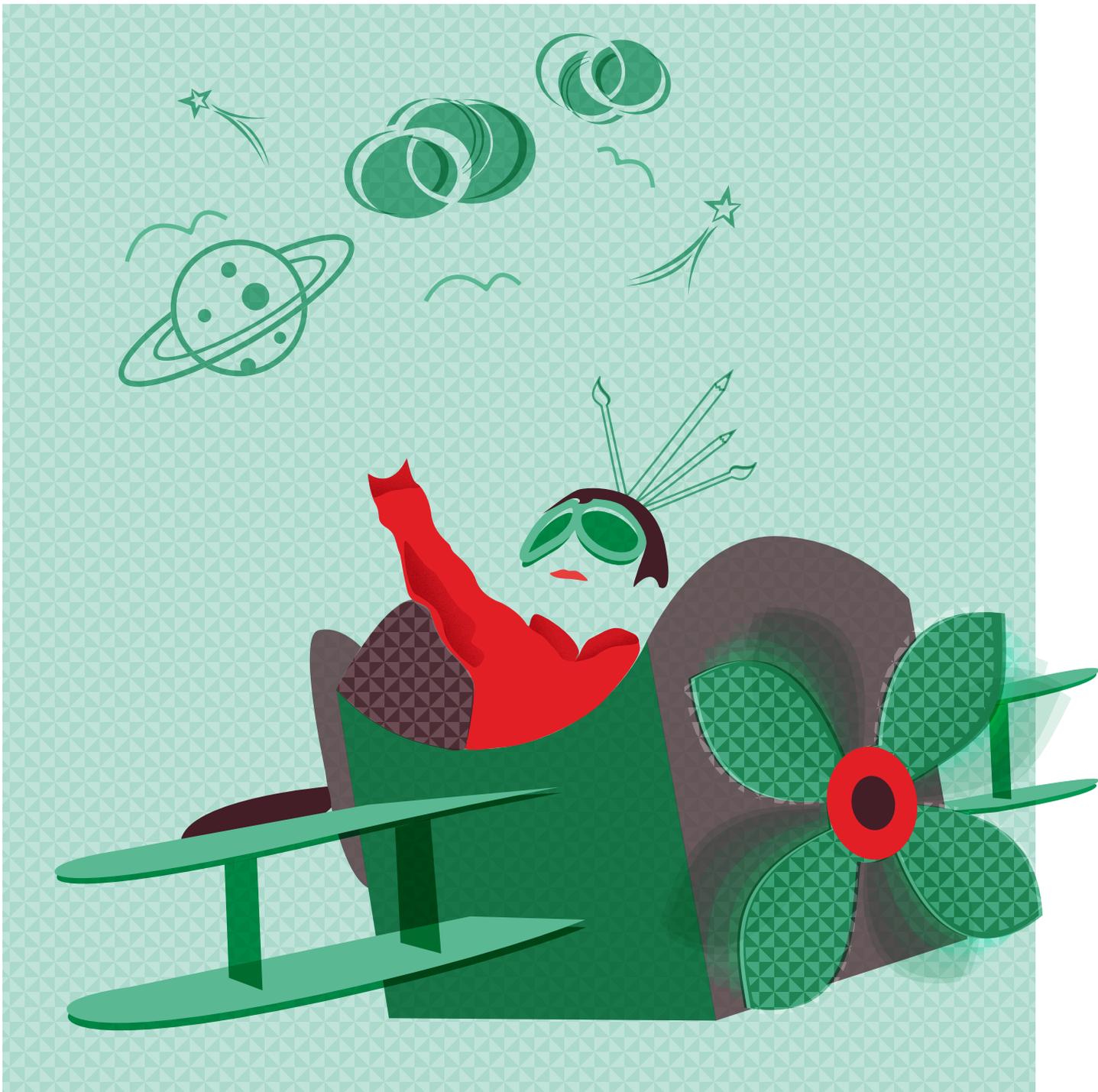
Il s'agit d'assurer la continuité et la cohérence entre les temps de l'enfant et les lieux qu'il fréquente. C'est le sens de l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires proposée cette année.

La municipalité a également engagé un nécessaire plan de rénovation des écoles. Malgré les contraintes budgétaires et le désengagement financier de l'État, les écoles qui en ont le plus besoin feront l'objet de travaux prioritaires.

Parents, enseignants et élus partageons les mêmes valeurs républicaines et laïques qui garantissent à chaque citoyen les mêmes droits. L'accès de tous au savoir en est une belle illustration. Il est de notre devoir d'y contribuer.

Emile Roger Lombertie





Sommaire

06  Le projet éducatif de la Ville de Limoges

07  L'année scolaire 2015-2016

08  Le plan des écoles

09  Les écoles maternelles

11  Les écoles élémentaires

12  Les restaurants scolaires

13  La semaine d'école

18  Le mercredi après-midi

21  Les petites vacances

23  Les adresses utiles



Le projet éducatif

Le Projet Éducatif de Limoges concerne l'intégralité du territoire de la Ville de Limoges.

Il mobilise toutes les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

Il assure la complémentarité, tout au long de l'année, des activités éducatives qu'elles soient scolaires, périscolaires ou extrascolaires. Il a l'ambition de mieux articuler les différents temps de l'enfant en s'appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs concernés. Il offre à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Le Projet Éducatif de Limoges vise en priorité les enfants de 0 à 11 ans. Il constitue un cadre commun de partage des intentions éducatives suivantes :

- ✦ Favoriser la réussite scolaire et éducative de l'enfant ;
- ✦ Préparer les citoyens de demain ;
- ✦ Encourager la pratique d'activités sportives, culturelles et de loisirs ;
- ✦ Prévenir les problématiques de santé ;
- ✦ Sensibiliser aux questions environnementales.



L'année scolaire

Le calendrier scolaire

Rentrée scolaire

mardi 1^{er} septembre 2015

Vacances de Toussaint

vendredi 16 octobre 2015

lundi 02 novembre 2015

Vacances de Noël

vendredi 18 décembre 2015

lundi 04 janvier 2016

Vacances d'hiver

vendredi 12 février 2016

lundi 29 février 2016

Vacances de printemps

vendredi 8 avril 2016

lundi 25 avril 2016

Vacances d'été

mardi 5 juillet 2016

Les inscriptions scolaires concernent

- Les nouveaux élèves arrivant en début ou en cours d'année scolaire,
- les élèves de grande section de maternelle pour le passage en CP (dans les écoles maternelles qui ne sont pas rattachées à une école élémentaire),
- les élèves déjà inscrits qui changent d'école.

Un dossier unique par enfant permet l'inscription à l'école et à la restauration scolaire.

Elles peuvent être effectuées

- à la direction de la jeunesse,
- à la crèche multi-accueil municipale de l'enfant (ou à la crèche multi-accueil de rattachement pour les enfants accueillis chez une assistante maternelle de l'accueil familial).

Les pièces justificatives à présenter pour toute nouvelle inscription

- le formulaire d'inscription scolaire complété,
- le dossier de préinscription pour les dispositifs d'accueils des enfants de moins de 3 ans, (ce formulaire et ce dossier sont à retirer à la direction de la jeunesse ou à télécharger sur le site de la Ville),
- la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- en cas de divorce, la copie du jugement,
- les photocopies du carnet de santé, des certificats de vaccinations obligatoires de l'enfant,
- la dérogation accordée par le maire de la commune de résidence pour les enfants domiciliés hors-Limoges.
- Pour finaliser l'inscription, les familles doivent obligatoirement présenter au directeur d'école le certificat délivré par la Ville. (prendre rendez-vous)

La date d'ouverture des inscriptions pour la rentrée 2016/2017 sera mise en ligne sur le site de la ville au mois de décembre 2015.

Vaccination

Pour pouvoir être inscrit à l'école, la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) est obligatoire. Ce vaccin, ainsi que ceux contre la rubéole, la rougeole, les oreillons et la coqueluche, peuvent être réalisés gratuitement au centre de vaccinations de la direction santé et solidarités, 31 avenue Baudin (tél. 05 55 45 49 00), les mercredis de 9h à 11h et les vendredis de 14h à 16h30 (sans rendez-vous).



Écoles maternelles

* L'accueil des enfants est assuré dix minutes avant le début de la classe, par les enseignants de l'école

1 L'ABBESSAILLE

2 rue Charles-Gide - 87000 - tél. 05 55 32 14 22

F

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Léon-Blum

2 LA BASTIDE

34 rue Degas - 87100 - tél. 05 55 37 10 62

U

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ La Bastide

3 BELLEVUE

36 rue Charles-Legendre - 87000 - tél. 05 55 32 16 45

D

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Bellevue

4 LES BÉNÉDICTINS

3 rue Donzelot - 87000 - tél. 05 55 32 14 71

F

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Léon-Blum

5 LÉON-BERLAND

5 place du 63^e R.I. - 87100 - tél. 05 55 79 43 39

E

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Léon-Berland

6 ARISTIDE-BESLAIS

207 rue Aristide-Briand - 87100 - tél. 05 55 37 30 59

R

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Gérard-Philippe

7 RENÉ-BLANCHOT

3b allée Edouard-Manet - 87100 - tél. 05 55 37 25 76

U

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ La Bastide

8 LÉON-BLUM

6 rue Charles-Bach - 87000 - tél. 05 55 06 07 16

F

8 h 30 - 11 h 45 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Léon-Blum

9 LA BRÉGÈRE

41 rue Ambroise-Paré - 87100 - tél. 05 55 37 09 71

T

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Vigenal

10 JACQUES-BREL

31 avenue de Beaune - 87280 - tél. 05 55 36 78 66

B

se renseigner

auprès de la directrice

☰ Beaune-les-Mines

11 BOULEVARD CARNOT

12 boulevard Carnot - 87000 - tél. 05 55 79 43 71

A

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Beaublanc

12 VICTOR-CHABOT

11 rue Lavoisier - 87000 - tél. 05 55 32 18 94

I

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Joliot-Curie

13 CONDORCET/ROUSSILLON

4-16 avenue du Roussillon - 87000 - Tél. 05 55 50 98 78

S

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Roussillon

14 CORGNAC

27 rue Eusèbe-Bombal - 87100 - tél. 05 55 79 44 24

H

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Cognac

15 RAOUL-DAURY

2 allée Fromentin - 87000 - tél. 05 55 32 14 41

R

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Gérard-Philippe

16 DESCARTES

83 boulevard du Vigenal - 87100 - tél. 05 55 79 58 09

T

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Vigenal

17 JULES-FERRY

18 rue du Puy-Las-Rodas - 87100 - tél. 05 55 05 01 29

G

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Clos-Augier

18 ODETTE-COUTY

34 rue du Grand-Treuil - 87000 - tél. 05 55 79 43 67

U

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ La Bastide

19 EDOUARD-HERRIOT

6 rue Edouard-Cholet - 87000 - tél. 05 55 32 14 59

J

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Edouard-Herriot

20 LES HOMÉRIDES

10 rue Homère - 87280 - tél. 05 55 35 44 38

O

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Jean-Montalat

21 VICTOR-HUGO

21 rue Domnolet-Lafarge - 87000 - tél. 05 55 06 08 36

K

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Victor-Hugo

Écoles maternelles

22 JOLIOT-CURIE

48 rue Maréchal-Juin - 87100 - tél. 05 55 05 01 73

I

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

Joliot-Curie

23 LANDOUGE

216 rue du Mas-Loge - 87100 - tél. 05 55 01 60 43

L

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

Landouge

24 JEAN-LE-BAIL

1bis rue du Maréchal-Foch - 87100 - tél. 05 55 05 02 67

M

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

Jean-Le-Bail

25 JEAN-MACÉ

14 rue de New-York - 87100 - tél. 05 55 79 37 64

A

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

Beaublanc

26 MARCEL-MADOUMIER

28 rue M.-Madoumier - 87100 - tél. 05 55 05 01 81

I

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

Joliot-Curie

27 JEAN-MONTALAT

11 allée Fabre-d'Eglantine - 87280 - tél. 05 55 35 40 57

O

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

Jean-Montalat

28 MONTJOVIS

21 rue de l'Ermitage - 87100 - tél. 05 55 79 43 74

H

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

Cognac

29 MONTMAILLER

8 rue des Anglais - 87000 - tél. 05 55 79 44 06

A

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

Beaublanc

30 J.-M.-AMÉDÉE-PAROUTAUD

104 rue Sainte-Claire - 87000 - tél. 05 55 05 01 90

D

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

Bellevue

31 GÉRARD-PHILIPPE

11 allée Marcel-Proust - 87280 - tél. 05 55 35 44 59

R

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

Gérard-Philipe

32 PONT-NEUF

10 rue des Carriers - 87000 - tél. 05 55 06 07 52

F

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

Léon-Blum

33 MARCEL-PROUST

94 rue Rhin-et-Danube - 87280 - tél. 05 55 35 44 27

R

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

Gérard-Philipe

36 SAINT-LAZARE

39 rue de l'A.E.N. d'Instituteurs - 87000 - tél. 05 55 30 42 37

K

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

Victor-Hugo

37 LE VIGENAL

35 avenue Pierre-Traversat - 87100 - tél. 05 55 37 36 66

K

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

Vigénal



Ecoles élémentaires

* L'accueil des enfants est assuré dix minutes avant le début de la classe, par les enseignants de l'école

1 L'ABBESSAILLE

2 rue Charles-Gide - 87000 - tél. 05 55 32 14 22

F

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Léon-Blum

14 AIGUEPERSE

23 rue O.-de-Serres - 87100 - tél. 05 55 79 44 31

U

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Cognac

2 LA BASTIDE

34 rue Degas - 87100 - tél. 05 55 37 10 06

D

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ La Bastide

38 BELLEGARDE

87100 - tél. 05 55 48 02 88

F

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Bellegarde

3 BELLEVUE

5 rue Wagner - 87000 - tél. 05 55 32 18 08

E

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Bellevue

4 LES BÉNÉDICTINS

3 rue Donzelot - 87000 - tél. 05 55 32 14 84

R

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Léon-Blum

5 LÉON-BERLAND

3 place du 63^e R.I. - 87100 - tél. 05 55 77 58 24

U

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Léon-Berland

6 ARISTIDE-BESLAIS

209 rue Aristide-Briand - 87100 - tél. 05 55 37 05 94

F

8 h 30 - 11 h 45 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Gérard-Philippe

7 RENÉ-BLANCHOT

32 rue Pissarro - 87000 - tél. 05 55 37 26 30

T

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ La Bastide

8 LÉON-BLUM

11 avenue Léon-Blum - 87000 - tél. 05 55 06 08 44

B

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Léon-Blum

9 LA BRÉGÈRE

110 avenue de Louyat - 87100 - tél. 05 55 37 34 47

A

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Vigenal

10 JACQUES-BREL

29 avenue de Beaune - 87280 - tél. 05 55 36 80 52

I

se renseigner

auprès de la directrice

☰ Beaune-les-Mines

13 CONDORCET

8 avenue du Roussillon - 87000 - tél. 05 55 50 96 02

S

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Roussillon/Landouge

15 RAOUL-DAUTRY

2 allée Fromentin - 87000 - tél. 05 55 32 14 41

H

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Gérard-Philippe

16 DESCARTES

83 boulevard du Vigenal - 87100 - tél. 05 55 79 58 09

R

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Vigenal

17 JULES-FERRY

15 rue du Puy-Las-Rodas - 87100 - tél. 05 55 05 01 32

T

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Clos-Augier

39 LES FEUILLANTS

16 rue des Feuillants - 87000 - tél. 05 55 79 43 63

G

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Léon-Berland

18 ODETTE-COUTY

36 rue du Grand-Treuil - 87100 - tél. 05 55 79 44 14

U

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ La Bastide

19 EDOUARD-HERRIOT

4 rue de l'Hôpital - 87000 - tél. 05 55 32 14 18

J

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Herriot

20 LES HOMÉRIDES

6 rue Homère - 87280 - tél. 05 55 35 41 06

O

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Jean-Montalat

21 VICTOR-HUGO

15 rue Domnolet-Lafarge - 87000 - tél. 05 55 06 08 37

K

8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

☰ Victor-Hugo

Écoles élémentaires

22 JOLIOT-CURIE

54 rue Maréchal Juin - 87100 - tél. 05 55 05 01 79

I 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

 Joliot-Curie

23 LANDOUGE

212 rue du Mas-Loge - 87100 - tél. 05 55 05 02 75

L 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

 Landouge

24 JEAN-LE-BAIL

25 avenue du Pt V-Auriol - 87100 - tél. 05 55 05 02 70

M 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

 Jean-Le-Bail

25 JEAN-MACÉ

8 rue de New-York - 87100 - tél. 05 55 79 14 39

A 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

 Beaublanc

26 MARCEL-MADOUMIER

26 rue M.-Madoumier - 87100 - tél. 05 55 05 00 96

I 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

 Joliot-Curie

41 LA MONNAIE

38 rue Aristide-Briand - 87100 - tél. 05 55 79 43 64

O 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

 Gérard-Philipe

27 JEAN-MONTALAT

9 rue Jean-Montalat - 87280 - tél. 05 55 35 38 61

H 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

 Jean-Montalat

28 MONTJOVIS

48 avenue des Ruchoux - 87100 - tél. 05 55 79 43 89

A 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

 Jean-le-Bail

29 MONTMAILLER

10 rue des Anglais - 87000 - tél. 05 55 79 44 15

D 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

 Beaublanc

31 GÉRARD-PHILOPE

17 allée Marcel-Proust - 87280 - tél. 05 55 35 44 63

R 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

 Gérard-Philipe

32 PONT-NEUF

12 rue des Carriers - 87000 - tél. 05 55 06 08 32

F 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

 Léon-Blum

40 LE PRÉSIDIAL

Place du Présidial - 87000 - tél. 05 55 32 24 10

R 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

 Beaublanc

33 MARCEL-PROUST

54 avenue de Beaubreuil - 87280 - tél. 05 55 35 44 06

K 8 h 30 - 12 h 00 / 14 h 15 - 16 h 15

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

 Gérard-Philipe

35 LE ROUSSILLON

28 avenue du Roussillon - 87000 - tél. 05 55 05 01 92

K 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

 Roussillon/Landouge

37 LE VIGENAL

35 avenue Pierre-Traversat - 87100 - tél. 05 55 37 13 54

A 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

 Vigenal

36 JEAN-ZAY

53 rue de l'A.E.N. d'Instituteurs - 87000 - tél. 05 55 06 14 96

D 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 45 - 16 h 00

le mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

 Victor-Hugo

Restaurants scolaires

- A** BEAUBLANC 103 avenue Montjovis
- B** BEAUNE-LES-MINES rue du Clos la Béchade
- C** BELLEGARDE 16, rue de New-York
- D** BELLEVUE 1 allée Rossini
- E** LÉON-BERLAND 4 place du 63e R.I.
- F** LÉON-BLUM 2, rue Charles-Bach
- G** CLOS-AUGIER 60 rue du Clos-Augier
- H** CORGNAC 27 rue Eusèbe-Bombal
- I** ÉDOUARD-HERRIOT 6 rue Édouard-Cholet
- J** JOLIOT-CURIE 16 rue Joliot-Curie
- K** VICTOR-HUGO 19 rue Domnolet-Lafarge
- L** LANDOUGE 214 rue du Mas-Loge
- M** JEAN-LE-BAIL 31 rue Jean-le-Bail
- O** JEAN-MONTALAT 7 rue Jean-Montalat
- R** GÉRARD-PHILOPE 15 bis allée Marcel-Proust
- S** ROUSSILLON 14 rue du Roussillon
- T** VIGENAL 30 boulevard des Lilas
- U** LA BASTIDE 34 rue Degas

La semaine d'école

Les services périscolaires

Conformément au Projet Éducatif Territorial, les temps périscolaires sont organisés en période scolaire pour faciliter la continuité de l'accueil des enfants de 7h30 à 18h15 du lundi au vendredi. Ils sont facultatifs et comprennent un accueil de 7h30 à 8h30, un accueil de 11h30 à 12h30 ou un service de restauration scolaire de 11h30 à 13h45, une récréation de 16h à 16h30, et des activités périscolaires variées de 16h30 à 18h15. Le mercredi après-midi, les enfants peuvent fréquenter un accueil de loisirs.

TOUS LES JOURS

L'accueil du matin assuré par la Ville : organisé de 7h30 à 8h30, cet accueil n'est pas soumis à une fréquentation minimale. Les enseignants accueillent les enfants à partir de 8h20.

(Tarif horaire : de 0,25 € minimum à 1,40 € maximum selon le quotient familial)

L'accueil du midi : organisé de 11h30 à 12h30, cet accueil est soumis à une fréquentation minimale de 8 enfants, sauf le mercredi. (Tarif horaire : de 0,25 € minimum à 1,40 € maximum selon le quotient familial).

CHAQUE LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI

La restauration scolaire : de 11h30 et 13h45. Elle comprend le repas, l'encadrement, la surveillance et le cas échéant le transport des enfants. Le tarif varie selon le quotient familial dans le cadre d'un forfait. Plus le forfait comprend de jours, plus les tarifs sont avantageux.

1 L'inscription préalable aux activités périscolaires est obligatoire. Pour l'année 2015-2016, les inscriptions débutent le 18 mai 2015. Les fiches d'inscriptions sont remises à chaque élève. Elles sont également disponibles auprès du responsable périscolaire du temps du soir de chaque école. Elles sont à retourner le 12 juin au plus tard.

2 Les inscriptions aux ateliers périscolaires se déroulent entre le 1^{er} et le 12 septembre auprès du responsable périscolaire du temps du soir. La programmation des ateliers pour l'année est affichée au 1^{er} septembre dans chaque école.

Séquence 1 du soir (Gratuite)

Récréation après la classe : de 16h à 16h30.

Activités récréatives : de 16h30 à 17h15 pour les écoles maternelles.

Études surveillées : de 16h30 à 17h15 pour les écoles élémentaires.

Séquence 2

(Tarif : de 0,25 € minimum à 1,40 € maximum la séquence selon le quotient familial)

Activités récréatives : de 17h15 à 18h15 pour les écoles maternelles et élémentaires.

Ateliers périscolaires : de 17h15 à 18h15 pour les écoles maternelles et élémentaires.

Ils sont ouverts uniquement aux enfants déjà présents en première séquence.

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
7h30 ► 8h30	accueil du matin		accueil du matin		accueil du matin	
8h30 ► 11h30	classe		classe		classe	
11h30 ► 12h30	accueil du midi	accueil du midi	accueil du midi	accueil du midi	accueil du midi	
12h30 ► 13h45	restauration scolaire	restauration scolaire	accueil de loisirs	restauration scolaire	restauration scolaire	
13h45 ► 16h00	classe		classe		classe	
16h00 ► 16h30	récréation		récréation		récréation	
16h30 ► 17h15	Activités récréatives pour les maternelles et études surveillées pour les élémentaires		Activités récréatives pour les maternelles et études surveillées pour les élémentaires		Activités récréatives pour les maternelles et études surveillées pour les élémentaires	
17h15 ► 18h15	Activités récréatives ou ateliers		Activités récréatives ou ateliers		Activités récréatives ou ateliers	

La semaine d'école

Des activités périscolaires...pour quoi faire ?

L'ACCUEIL DU MATIN facilite la conciliation entre les contraintes professionnelles des familles et l'accueil de leurs enfants à l'école.

L'ACCUEIL DU MIDI facilite la récupération des enfants pour les parents qui préfèrent que leur enfant déjeune à la maison.

LE SERVICE DE RESTAURATION est organisé sur 18 sites qui desservent les 68 écoles de la ville. Il comprend le temps du repas, de la récréation, des activités proposées par l'équipe d'animation, la surveillance des enfants et, le cas échéant, le transport. Une diététicienne veille à l'équilibre des menus, ainsi qu'à la qualité des aliments. Le chef de cuisine vérifie la qualité et la quantité des produits utilisés et veille au respect des consignes d'hygiène. Les enfants présentant des allergies alimentaires peuvent bénéficier d'un accueil individualisé adapté à leurs prescriptions médicales.

LE TEMPS DE RÉCRÉATION de 16h à 16h30 permet aux enfants un moment de détente ou d'être récupérés par leurs parents.

LES ÉTUDES SURVEILLÉES débutent ½ heure après la fin de la classe et durent ¾ d'heure avec l'obligation d'y assister sur toute la durée. Elles s'adressent à tous les élèves des écoles élémentaires. Elles permettent de relire et d'apprendre les leçons de la journée. Si l'élève a terminé avant la fin de l'étude, il doit se consacrer à une activité calme (lecture, dessin...), afin de ne pas perturber les autres élèves. Des études aménagées sont organisées à titre exceptionnel pour les enfants dont les parents ont exprimé la nécessité de les récupérer avant la fin prévue de l'étude.

LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES remplacent les garderies. C'est un temps libre pour l'enfant pendant lequel les animateurs proposent des activités et des jeux. Les parents peuvent venir chercher leur enfant à l'heure qui leur convient avant l'horaire limite de fonctionnement.

LES ATELIERS peuvent être proposés en deuxième séquence dans toutes les écoles. Ils sont consacrés à la découverte d'activités sportives, artistiques, culturelles ou scientifiques. Les ateliers peuvent s'inscrire en cohérence avec le projet d'école.

La semaine d'école

Des activités périscolaires...avec qui ?

Les temps périscolaires sont encadrés en priorité par des agents qualifiés ou ayant une expérience reconnue dans l'encadrement des enfants.

Cet encadrement est assuré par une équipe d'animateurs supervisée par un responsable des temps périscolaires. Recrutés par la direction de la jeunesse, ils participent à l'organisation et au bon déroulement des activités dans chaque école. Ils veillent à la sécurité physique et psychologique des enfants. Il leur est demandé d'observer un comportement exemplaire que ce soit dans l'attitude, le vocabulaire ou la tenue. Des référents de l'action éducative répartis sur cinq secteurs veillent à la qualité éducative de cet encadrement.

Les études sont assurées par des enseignants volontaires rémunérés par la Ville ou des surveillants possédant un niveau d'études au moins équivalent à Bac+2.

Les ateliers sont encadrés par des animateurs disposant de compétences particulières dans les domaines concernés. Ils peuvent être assurés par des associations conventionnées par la Ville de Limoges ou des animateurs recrutés à cet effet.

L'animateur d'atelier est placé sous l'autorité du responsable des temps périscolaires. Il veille à adapter l'activité aux attentes et aux capacités des enfants.

15

Les dispositifs complémentaires

Des activités peuvent être proposées dans le cadre de dispositifs complémentaires, pilotés par différents partenaires. Ces actions gratuites sont plutôt proposées dans les écoles situées en éducation prioritaire. Lorsque ces actions ont lieu dans l'enceinte de l'école et sur le temps du soir, elles sont organisées entre 16h et 17h15. Ces dispositifs sont les suivants :

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE a pour objet de déceler au plus tôt des signes de fragilité éducative des élèves. Il apporte des réponses adaptées et un environnement plus favorable à leur réussite. Il propose deux modes d'accompagnement par des ateliers, soit individuels, soit collectifs. Il est mis en place par la direction de la jeunesse et cofinancé par l'État.

LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ propose des activités favorisant la réussite scolaire de l'enfant. Il est assuré par des structures associatives en dehors de l'enceinte de l'école. Il est piloté par la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Vienne et cofinancé par la Ville de Limoges.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF se traduit par un projet éducatif spécifique (aide aux devoirs ou activités variées assurées par un enseignant, atelier sportif organisé par l'Union sportive de l'enseignement du premier degré). Il est du ressort de l'Éducation nationale.



La semaine d'école

Les sorties scolaires

La Ville de Limoges accompagne les écoles dans leurs projets de sorties scolaires :

DIRECTION JEUNESSE

À LA MONTAGNE des séjours au Lioran, agréés par l'Éducation nationale, sont organisés à l'initiative des enseignants.

À LA CAMPAGNE des classes environnementales de 1 à 5 jours sur le site du Mas-Éloi sont organisées dans les mêmes conditions. L'intervention d'un animateur « environnement » peut être prévue pour découvrir la richesse de la faune et de la flore, le jardin pédagogique et les chemins de randonnée jusqu'au bout d'une forêt typiquement limousine.

✦ contact : David MOUGEL : 05 55 45 61 26

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Dans le cadre de Lire à Limoges, sont proposés des interventions d'auteurs et d'illustrateurs au sein des établissements, l'accueil des écoles sous le chapiteau avec la présentation de projets thématiques, et la remise du prix « Coup de cœur jeunesse ».

✦ contact : Lydie KUHNER : 05 55 45 61 89

L'OPÉRA-THÉÂTRE sensibilise et accompagne sur le temps scolaire le jeune public dans ses murs (visites, répétitions) ou par des représentations dans les écoles.

✦ contact : Anne THOREZ : 05 55 45 95 11

LES MUSÉES ET LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES accueillent les enfants dans le cadre de visites de classes tout au long de l'année :

Musée des Beaux-Arts de Limoges 05 55 45 98 10
Musée National Adrien-Dubouché 05 55 33 05 50
Musée de la Résistance 05 55 45 84 55

Bfm centre-ville 05 55 45 96 00
Bfm Aurence 05 55 05 02 85
Bfm Beaubreuil 05 55 35 00 60
Bfm La Bastide 05 55 37 44 45
Bfm Landouge 05 55 05 29 81
Bfm Le Vigenal 05 55 38 27 56

DIRECTION DES ESPACES VERTS

De multiples sorties sont proposées aux classes maternelles et élémentaires :

- Ateliers pédagogiques et visites thématiques de parcs, jardins et serres municipales.
- Projets pédagogiques tout au long de l'année scolaire. ✦ contact : Éric DUPONT : 05 55 45 63 22
- Semaine de l'arbre à la fin de l'hiver. ✦ contact : Jean MAGNAUD : 05 55 37 94 93

La semaine d'école

Le portail éducatif

Tous les élèves des écoles de Limoges bénéficient d'un environnement numérique de travail (ENT) favorisant les apprentissages aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Il permet d'acquérir les compétences pour l'obtention du Brevet Informatique Internet (B2I). Les élèves et les parents peuvent l'utiliser à domicile en se connectant au portail des écoles de Limoges par le lien : <http://ecole.ville-limoges.fr>.

CELUI-CI PROPOSE

- des blogs pour suivre la vie de la classe ou de l'école,
- un cahier de texte numérique,
- un module de visioconférences,
- un classeur pour la gestion de documents multimédia,
- des ressources pédagogiques en ligne,
- une mini messagerie sécurisée
- l'annuaire de l'école.
- les menus de la restauration scolaire,

Le carnet de texte numérique permet par exemple de rattraper les leçons en cas d'absence et d'échanger avec les enseignants. L'annuaire de l'école permet de faciliter les échanges entre enseignants et parents d'élèves.

Le portail éducatif complète les équipements que la Ville met à disposition de toutes ses écoles : plus de 1 500 ordinateurs portables avec leurs périphériques et plus de 320 tableaux numériques interactifs (TNI) dans les classes, soit environ 1 par classe en élémentaire.



Le mercredi après-midi

Les secteurs

ACCUEIL DE LOISIRS LÉON-BERLAND 3 place du 63e RI

Écoles Léon Berland – Présidial - La Bastide - La Brègère – René-Blanchot - les Feuillants - Carnot – Montmailler – Odette-Couty – Aristide-Beslais - La Monnaie.

ACCUEIL DE LOISIRS DE BEAUBLANC 103 avenue Montjovis

Écoles Bellegarde – Landouge – Joliot-Curie – Madoumier – Jean-Le-Bail – Cognac – Aigueperse – Jean-Macé – Vigenal - Descartes – Montjovis.

ACCUEIL DE LOISIRS JULES-FERRY 15 rue Jules-Ferry

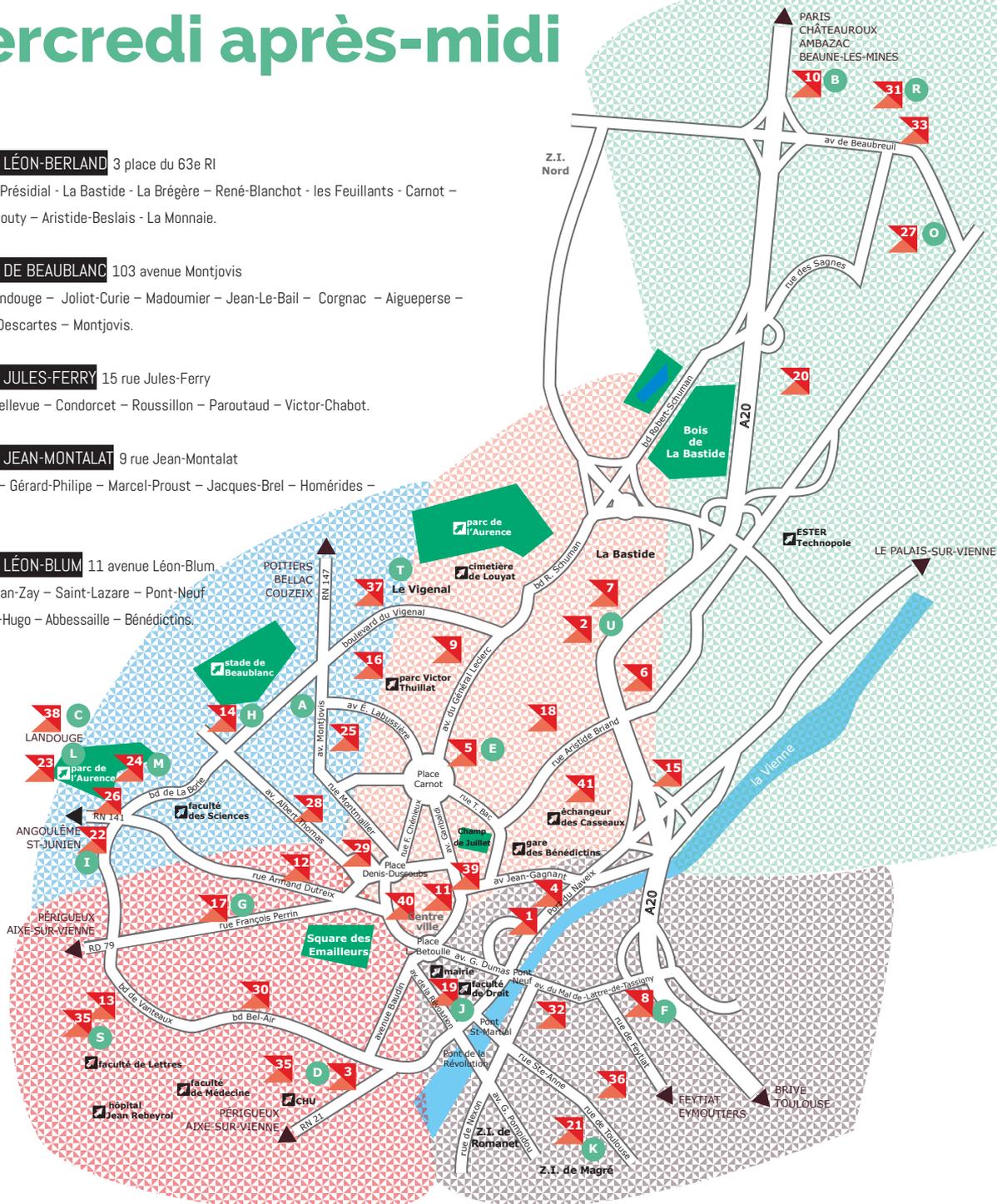
Écoles Jules-Ferry – Bellevue – Condorcet – Roussillon – Paroutaud – Victor-Chabot.

ACCUEIL DE LOISIRS JEAN-MONTALAT 9 rue Jean-Montalat

Écoles Jean-Montalat – Gérard-Philippe – Marcel-Proust – Jacques-Brel – Homérides – Raoul-Dautry.

ACCUEIL DE LOISIRS LÉON-BLUM 11 avenue Léon-Blum

Écoles Léon-Blum – Jean-Zay – Saint-Lazare – Pont-Neuf – Edouard-Herriot – Victor-Hugo – Abbessaille – Bénédictins.





Le mercredi après-midi

Une proximité renforcée

Dans la continuité de l'ouverture de l'accueil de Beau Blanc, la municipalité fait le choix de développer des accueils de proximité le mercredi après-midi. Cette nouvelle organisation permet de répondre aux besoins des familles, favorise un horaire de repas qui respecte le rythme naturel des enfants et limite les temps de transport.

Le mercredi après-midi est un moment de loisirs, de pause dans la semaine d'école, bénéfique au repos et à la récupération des enfants.

La sectorisation accueille les enfants dans des groupes aux effectifs réduits. Chaque accueil dispose de son restaurant permettant d'améliorer la qualité de l'accueil pendant le repas et de la transition jusqu'à la sieste pour les plus petits.

Les équipes d'animation et de direction de l'accueil sont au contact direct des familles pour échanger au sujet de la journée des enfants. Cette proximité renforcée permettra d'améliorer au quotidien l'accueil des enfants.

La Ville de Limoges dispose d'un cadre de vie de grande qualité, riche d'équipements culturels, sportifs et de loisirs. Les propositions d'activités permettent aux enfants de découvrir ou de redécouvrir leur ville et ses ressources.

L'inscription et la réservation préalable aux activités est obligatoire. Pour l'année scolaire 2015-2016 les inscriptions débutent le lundi 18 mai 2015 à la direction de la jeunesse. La fiche d'inscription disponible sur le site de la Ville peut y être retirée ainsi que la liste des pièces à fournir.



Le mercredi après-midi

L'après-midi de votre enfant

Les enfants, après la classe, sont conduits en car, accompagnés par des animateurs, depuis leur école jusqu'à l'accueil de loisirs où ils sont inscrits. Le soir, leurs parents viennent les chercher à cet accueil de loisirs.

11h30 à 13h30 sortie de la classe, constitution des groupes, transport le cas échéant et repas

POUR LES 3-4 ANS

13h30 à 16h sieste ou activités d'éveil

16h goûter et animations

17h-18h30 jeux libres et accueil des parents

POUR LES 5-11 ANS

13h30 à 16h ateliers et activités de loisirs

16h goûter et animations

17h00-18h30 jeux libres et accueil des parents

LES PARCOURS DE LOISIRS

Des activités phares et innovantes sont programmées par période et par accueil de loisirs. Elles sont proposées à l'ensemble des âges. Cette programmation permettra de construire des parcours de loisirs variés et d'éveiller ainsi la curiosité des enfants. De nombreuses autres thématiques sont proposées : ateliers d'expression artistique, motricité et détente, ateliers sportifs, multimédias. Des grands jeux et des après-midi festifs sont l'occasion d'inviter les parents.

TARIFS de 5,90 € à 8,55 € selon quotient familial. Un tarif unique de 12,50 € pour les résidents hors Limoges.

Les petites vacances

au Mas-Éloi

Pour les vacances scolaires de Toussaint, d'hiver et de printemps, l'accueil de loisirs municipal du Mas-Éloi accueille tous les jours les enfants de 3 à 17 ans. Situé à 10 kilomètres au nord de Limoges, il permet d'offrir des activités sportives, de plein air, et de découverte de la nature sur plus de 60 hectares.

Des points d'accueil sont organisés dans certaines écoles sur l'ensemble des quartiers de la ville. Ils permettent l'accueil des enfants par des animateurs à partir de 7h45. Ils sont ensuite conduits jusqu'au Mas-Éloi en car où ils arrivent vers 9 h.

Le déjeuner et le goûter sont fournis.

À l'issue de la journée d'activité, le retour de l'enfant est assuré au point d'accueil du matin où les parents peuvent venir le chercher jusqu'à 18h30.

Le programme des séjours est disponible sur le site de la Ville à chaque rentrée scolaire, ainsi que la liste des points d'accueil : www.ville-limoges.fr.

21

L'inscription et la réservation préalable aux activités sont obligatoires. Pour l'année scolaire 2015-2016 les inscriptions débutent le lundi 18 mai 2015 à la direction de la jeunesse. La fiche d'inscription disponible sur le site de la Ville peut y être retirée ainsi que la liste des pièces à fournir.

TARIFS de 9,80 € à 14,30 € selon le quotient familial. Tarif unique de 20,70 € pour les résidents hors Limoges.



Autres activités

pendant les temps libres

La direction jeunesse et la direction des sports proposent également des séjours au ski au centre de vacances du Lioran pendant les vacances d'hiver. Les inscriptions débutent tous les ans au mois de décembre.

La direction des sports propose également de nombreuses animations, et notamment :

Sportez-vous bien à Limoges, ou comment découvrir et prendre goût à de nouvelles activités sportives. Activités gratuites proposées durant la deuxième semaine de chaque vacances pour les enfants de 4 à 11 ans.

Les mercredis sportifs, pour initier gratuitement les enfants de 4 à 11 ans, tous les mercredis en période scolaire, à différentes activités physiques et sportives. L'objectif est de donner une première approche d'une discipline sportive aux jeunes pour leur donner l'envie de la pratiquer ensuite en club. Les inscriptions sont ouvertes du 9 au 11 septembre 2015 au service des sports, 35 boulevard de Beaublanc – 05 55 38 50 55.

Les centres culturels Jean-Gagnant, Jean-Moulin, Jean-Macé, Jean-Le-Bail proposent des stages d'activités créatives, de danse, et de loisirs numériques ouverts aux enfants à partir de 3 ans. Renseignements au 05 55 45 94 00.

La Bibliothèque francophone multimédia de Limoges est ouverte durant les vacances scolaires et les mercredis : centre-ville, Beaubreuil, La Bastide, le Vigenal, le Val de l'Aurence, et Landouge, autant de sites pour découvrir et s'évader par la lecture, la musique, les films, les loisirs numériques, etc. Renseignements au 05 55 45 96 00.

Le musée de la Résistance propose des stages de découverte du musée pendant les vacances scolaires autour d'activités d'arts plastiques. Renseignements au 05 55 45 84 43.

Et de nombreux autres événements et programmations présentés sur le site de la Ville :

www.ville-limoges.fr

Les adresses utiles

la rentrée en toute simplicité

Accueil des inscriptions à partir de la date d'ouverture des inscriptions :
Les lundis, mercredis, jeudis, vendredis de 8h45 à 12 heures et de 13h45 à 16h30, le mardi de 8h45 à 16h30 en continu.

Pour plus de renseignements :
05 55 45 61 30
05 55 45 64 51
05 55 45 61 31
05 55 45 86 93
05 55 45 86 94

autres adresses utiles

Mairie de Limoges place Léon-Betoulle
05 55 45 60 00
site internet : www.ville-limoges.fr

Direction de la jeunesse 5 rue Jean-Pierre-Timbaud
05 55 45 61 30

Direction environnement santé 31 avenue Baudin
05 55 45 49 00

Centre communal d'action sociale
(CCAS) 2 rue Félix-Eboué (mairie de Limoges)
05 55 45 97 40

Rectorat de l'académie de Limoges 13 rue François-Chénieux
05 55 11 40 40

Inspection académique 5 allée Alfred-Leroux
05 55 11 40 40

CAF de la Haute-Vienne 25 rue Firmin-Delage
05 55 43 41 56

Direction des Interventions Sociales
et de la Solidarité Départementale (DISSD) 8 place des Carmes
05 55 45 10 10

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
(DRJSCS) 24 rue Donzelot
05 55 45 24 50

Centre Médico Psycho-Pédagogique
(CMPP) 4 avenue Saint-Surin
05 55 77 32 39

Canopé 62 quai Saint-Martial
05 87 50 46 59

Fédération des Œuvres Laïques
Union Sportive de l'Enseignement
du 1er degré (FOL-USEP) 22 rue du Lieutenant-Ménieux
05 55 03 36 00





Direction de la jeunesse

5 rue Jean-Pierre-Timbaud
87031 Limoges cedex 1
tél. 05 55 45 61 30
www.ville-limoges.fr

